
Réunion de la formation Environnement du 9 juin 2005

SYNTHÈSE

La formation s'est réunie sous la présidence de Christian Avérous qui a rappelé, en introduction, les enjeux nationaux et internationaux auxquels doit faire face la statistique environnementale. Dans le cadre du suivi des avis sur le programme statistique 2005 de la formation, Jean-Pierre Rideau (Direction de l'eau du MEDD) a présenté le projet de construction du Système d'information économique sur l'eau. Bruno Trégouët et Virginie Madelin, co-rapporteurs de la formation, ont présenté les orientations majeures des programmes de travail pour 2006. Plusieurs points d'information sur le contexte international ont donné lieu à des exposés. Enfin, le point fort de la réunion a porté sur le thème de « l'information statistique et la biodiversité ».

Un des avis émis, en 2004, par la formation incitait les organismes détenteurs d'informations environnementales à en faciliter l'accès à l'Ifen. Bruno Tregouët, co-rapporteur de la formation, s'est félicité du nouveau **statut de l'Ifen** qui, sur ce point entre autres, a beaucoup contribué à conforter sa position de « chef d'orchestre » de la statistique environnementale. Concrètement l'institut développe et renforce ses partenariats et participe à de nouveaux réseaux.

En 2004, la formation avait également souhaité être informée des progrès accomplis dans la mise en place du **système d'information sur l'économie de l'eau** dans le cadre de la mise en œuvre de la directive 2000/60/CE. Un point de l'ordre du jour a donc été consacré à ce sujet exposé par Jean-Pierre Rideau (MEDD). La directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000 établissant un cadre européen pour une politique communautaire de l'eau, a été transposée par la loi 2004-338 du 21 avril 2004.

Chaque comité de bassin doit procéder à la définition d'objectifs environnementaux pour 2015 et à la mise à jour du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Pour ce faire, la directive demande de réaliser une analyse économique incluant la caractérisation des usages de l'eau, l'évaluation des dépenses et de leur financement ainsi que l'évaluation des bénéfices et des dommages environnementaux. Pour conduire ces évaluations économiques, les sources de données disponibles et les méthodologies déjà développées au plan national ont largement été utilisées pour éviter la duplication des systèmes d'information et assurer la cohérence des méthodes.

Toutefois, les données disponibles ne permettent pas de répondre pleinement aux demandes de la directive. Des améliorations et des compléments sont nécessaires.

En application de la directive 2003/4/CE du 28 janvier 2003 concernant l'accès du public à l'information en matière d'environnement, ces données font partie des informations à porter à la connaissance du public. Au plan national, il est proposé de mettre en place un site internet « SI2E » permettant une mise en commun et une diffusion des données communes au plan national. Il permettra d'identifier les sources de données, de conserver l'information et de mettre à disposition des notes de méthodes et des documents guide. Bien entendu, ce site n'a pas vocation à se substituer aux sources de données gérées par les différents services. Il s'agit plutôt d'une plate-forme d'échanges facilitant la communication de l'information et sa conservation.

Un point d'information a été fait par Bruno Tregouët sur la transposition de **la directive concernant l'accès du public à l'information en matière d'environnement** dans le cadre de la convention d'Aarhus. Non seulement elle garantit l'accès du public aux informations environnementales mais elle dit en outre que l'Etat doit veiller à la mise à disposition de ces informations. Il s'agit donc d'adopter

une position active. Il ne suffit pas de détenir l'information, mais aussi de faire en sorte qu'elle soit mise à disposition, dans les meilleures conditions.

Le texte, tel qu'il est prévu dans sa transposition française, affirme que « *c'est le droit de toute personne d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues, reçues ou établies par les autorités publiques* ». Il est prévu que les informations individuelles couvertes par le secret statistique le demeureront et ne pourront être diffusées aux personnes en faisant la demande. Un point peut néanmoins poser problème pour l'observation statistique : selon ce texte, les informations relatives à l'émission de substances dans l'environnement (émissions dans l'air d'un établissement, par exemple) sont réputées diffusables, même dans le cas où elles seraient recueillies par enquête, le secret statistique ne figurant pas parmi les causes autorisées de non-communication. La directive européenne aurait dû être transposée en droit français au plus tard le 15 février 2005. Un certain retard a été pris mais les textes commencent à paraître.

Bernard Nanot a présenté le projet de directive **Inspire** qui a pour objectifs d'harmoniser des données géographiques, d'une part entre les pays, d'autre part dans un même pays, en favorisant l'usage de référentiels communs et d'ouvrir l'accès de tous à l'information géographique.

Il a également fait le point sur le **système des comptes économiques de l'environnement (SEEA)** pour lequel l'ONU publie actuellement un manuel.

Concernant le contexte international, Bruno Tregouët a énuméré quelques recommandations issues de **l'examen environnemental de la France par l'OCDE**. On y retrouve des préoccupations analogues à celles de la formation Environnement du Cnis : les indicateurs de développement durable, l'accès du public à l'information, la biodiversité, etc.

Enfin, Virginie Madelin a exposé les travaux concernant l'environnement prévus par les SSM, hors Ifen.

Le point fort de la réunion de cette année portait justement sur le thème de **l'information statistique et la biodiversité**. En effet, la France a adopté, il y a un an, une stratégie nationale pour la biodiversité.

La présentation de Gilles Kleitz (Direction de la Nature et des paysages du MEDD) a porté sur le démarrage du chantier mis en œuvre pour répondre à cet objectif car la France n'a pas encore à sa disposition un schéma systématique et satisfaisant de présentation de la biodiversité et de son évolution. Or, en dépit de l'importance de la biodiversité en tant que patrimoine, services et fonctions, on constate des pertes de patrimoines inestimables au niveau mondial et national. Le rapport d'évaluation du millénaire a ainsi mis en évidence que 60 % des écosystèmes étaient utilisés au-delà de leur renouvellement naturel. Au total, l'érosion de la biodiversité s'accompagne de risques importants de remise en cause du développement économique et du développement durable.

La biodiversité est complexe à analyser car elle ne s'apparente pas seulement à un patrimoine mais également à des fonctions écosystémiques et à des services rendus à la société et implique à la fois des données spatiales et quantitatives. Connaître la biodiversité pour agir suppose de savoir ce qui la compose, où elle se trouve, comment et pourquoi elle évolue et quelles actions sont efficaces.

Après ces éléments de cadrage, François Moreau (Ifen) a montré le rôle central de l'information statistique dans l'observation globale de la biodiversité. Toute stratégie en faveur de la biodiversité efficace doit s'appuyer sur la prise en compte de celle-ci dans les politiques sectorielles. La statistique permet de croiser des indicateurs sur l'état de la biodiversité avec le suivi des politiques sectorielles, qui se basent essentiellement sur les indicateurs statistiques. L'observation statistique permet, en outre, de disposer d'observations pérennes et non biaisées permettant d'anticiper la découverte de phénomènes nouveaux.

La stratégie française s'articule autour de trois objectifs : la constitution d'un réseau national de données sur la nature ; le développement des indicateurs de suivi ; la création d'un observatoire statistique de la biodiversité, en particulier de la biodiversité dite ordinaire. La responsabilité de cet observatoire serait confiée à l'Ifen en collaboration avec le Scees. Cette responsabilité prendrait la forme d'une maîtrise d'ouvrage n'empêchant pas d'autres acteurs de continuer à réaliser des observations intéressantes. C'est le cas, par exemple du programme STOC (Suivi temporel des oiseaux communs) qu'a présenté Denis Couvet, directeur du laboratoire du Museum national d'histoire naturelle chargé de ce programme. STOC est une observation des populations d'oiseaux communs permettant d'obtenir les tendances d'évolution des effectifs des différentes espèces communes nicheuses en France. Il est réalisé par des volontaires ce qui lui permet de couvrir de nombreux points d'observation.